

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVÈLE

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION

**CC\_2019\_214**

#### OBJET :

#### COMMISSION N°2

#### **AMENAGEMENT**

#### **Présentation du pré-PADD**

#### **Projet d'aménagement et de développement durable**

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 34

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

**Nombre de votants : 45**

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WANNEHAIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 2 décembre 2019, conformément à la loi.

#### **Présents :**

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président  
M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président  
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10<sup>ème</sup> vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSSE, M. Bernard ROGER, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCAK, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Ont donné pouvoir :**

M. Jean DELATTRE, procuration à M. Yves OLIVIER  
Mme Marion DUBOIS, procuration à M. Benjamin DUMORTIER  
M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Eric MOMONT  
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART  
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCAK  
M. Bruno RUSINEK, procuration à Mme Monique RIZZO  
M. Christian LEMAIRE, procuration à Mme Joëlle DUPRIEZ  
Mme Nadège BOURGHILLE-KOS, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

#### **Absents excusés :**

M. Raymond NAMYST, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Benoît BRILLON, M. Pierre CROXO

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP  
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSSE  
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** M. Amaury DUFOUR

**COMMISSION N°2**  
**AMENAGEMENT**  
**Présentation du pré-PADD**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la délibération CC\_2017\_204 du conseil communautaire du 2 octobre 2017 relative au lancement de la démarche pré-PADD.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a voté, le 2 octobre 2017, le lancement d'une démarche de diagnostic et de pré projet d'aménagement et de développement durable (pré PADD).

Considérant que cette démarche avait comme objectif de définir les modalités de co-construction d'un outil commun entre les communes et la Communauté de communes Pévèle Carembault et de sensibiliser à la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault a, dans ce cadre, conventionné avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille pour réaliser le diagnostic et le pré PADD et avec la chambre d'agriculture pour le diagnostic agricole.

Considérant que de ce fait, la méthode de co-construction s'est appuyée sur la constitution de plusieurs instances rassemblant à la fois les communes et l'intercommunalité, garantes du travail effectué :

- Le comité de pilotage en charge de la démarche pré PADD a été présidé par le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de l'urbanisme et de la mobilité de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et a été composé du Président, de 5 membres représentant chacun un territoire de proximité et de 2 membres du Conseil de développement.
- Un comité technique composé des partenaires extérieurs pour enrichir les travaux pendant la démarche, composé de la DDTM, la Chambre d'agriculture, le Département, la Région et le PNR Scarpe Escaut.

Considérant qu'afin d'assurer la représentation de chaque commune, par le maire, son adjoint à l'urbanisme ou tout personne préalablement désignée, la Pévèle Carembault a travaillé par secteur et par ateliers.

Considérant que ces secteurs, appelés les « territoires de proximité », ont été composés comme suit :

- Secteur Sud Est : Aix-en-Pévèle, Saméon, Landas, Beuvry-la-Forêt, Bouvignies, Coutiches, Orchies, Auchy-lez-Orchies, Nomain
- Secteur Nord Est : Mouchin, Bachy, Bourghelles, Genech, Wannehain, Camphin-en-Pévèle, Cysoing, Louvil, Cobrieux
- Secteur Centre : Templeuve-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Ennevelin, Pont-à-Marcq, Avelin, Mérignies, Bersée
- Secteur Sud-Ouest : Mons-en-Pévèle, Tourmignies, Attiches, La Neuville, Thumeries, Moncheaux, Ostricourt, Wahagnies,
- Secteur Nord-Ouest : Phalempin, Camphin-en-Carembault, Chemy, Herrin, Gondécourt

Considérant que de janvier 2018 à décembre 2019, différentes réunions se sont ainsi tenues : comités et réunions techniques mensuels, 3 comités de pilotage (Président, Vice-Président et 5 membres de commissions), 1 réunion du Conseil de développement, 5 Vice-Présidents, 4 Bureaux communautaires, 1 séminaire fin mars 2019 et 5 réunions Territoire de proximité.

Monsieur le Président rappelle que la démarche d'élaboration du Pré PADD est une étape préalable à la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et à l'élaboration d'un PADD dans le respect des projets municipaux.

Considérant que le PADD sera débattu en conseil communautaire dès lors que la compétence PLUI sera prise.

Qu'il est rappelé que la prise de compétence PLUI est utile pour la mise en œuvre des politiques communautaires de développement économique, d'habitat, de mobilité, de biodiversité, de cadre de vie, de préservation environnementale et paysagère et de gestion des risques (notamment d'inondations).

Considérant que le pré PADD a été élaboré conformément aux orientations du SCOT de Lille Métropole approuvé le 10 février 2017 par le Conseil Syndical.

Que ce SCOT a d'ailleurs attribué un compte foncier (un seuil maximum) à la communauté de communes Pévèle Carembault en fonction des souhaits des maires préalablement recensés par la Communauté de communes.

Que, pour mémoire, la répartition du compte foncier a été validée lors des conseils communautaires des 2 octobre 2017 et 12 février 2018 pour l'habitat et du 10 décembre 2018 pour le développement économique.

Considérant que le pré PADD présenté ici, s'inspire des cinq dimensions du « Projet de territoire Horizon 2026, Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir » : Territoire connecté, territoire en transition écologique, Territoire familial, Campagne vivante et Terre d'entrepreneurs.

Que le Pré PADD se décline en 4 grands axes :

Axe 1 : une ruralité assumée

Axe 2 : un maillage équilibré de villes et villages et une mobilité à améliorer

Axe 3 : pour le développement d'une économie Pévéloise

Axe 4 : la prise en compte des risques et des nuisances

Considérant le travail engagé ces deux dernières années avec les élus communautaires et les maires et l'ensemble des élus présents dans les réunions de secteur,

Considérant que l'intégralité des débats a été retranscrit dans le procès-verbal de la séance du conseil communautaire.

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE (par 43 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION sur 45 votants)**

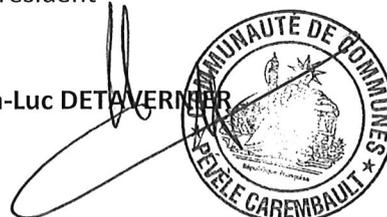
- de prendre acte de ce document de préPADD qui constitue une base de travail pour les futurs élus mais qui n'engage pas juridiquement la collectivité de Pévèle Carembault.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 11/02/2020

Reçu en préfecture le 11/02/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20191209-CC\_2019\_214\_1-DE